

COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 8 juin 2020

Présents : Lionella GALLARD, Philippe TESSIER, Jean-Claude CHADENAS, Alain GUILLOT, François CAZIN, Thérèse DAZIN, Catherine DESOUCHES-GRANGEON, Charles-Antoine de VIBRAYE, Fatima TOMMASI, Fabrice GOUNY, Jacqueline VACELET, Yves Michel GIL, Marthe VIVANT, Francine CLEMENT

Excusés : Laurent CHERRIER, qui donne pouvoir à Madame Le Maire

Ordre du Jour :

1°) Projet de création d'une voie d' douce sur l'ancienne route départementale dénommée route de Romorantin

- Présentation du projet par Mme Brigitte BARBIER, désignée maître d'œuvre du projet
- Passation d'un marché public de travaux

2°) Aménagement du logement communal rue de l'Argonne

- Entreprise Lévêque – lot n°1 – maçonnerie : avenant n°1 de moins-value
- Entreprise Lévêque – lot n°1 – maçonnerie : avenant n°1 de plus-value
- Entreprise Girardeau – lot n°2 – charpente-couverture : avenant n°1 de plus-value
- Entreprise Fribourg – lot n°5 – cloisons doublage plafonds : avenant n°1 de plus-value
- Mission contrôle technique : société BTP Consultants

3°) Transport Scolaire

- Participation des familles du 3^{ème} trimestre année scolaire 2019/2020
- Expiration du marché public du transport scolaire : passation d'un MAPA (marché à Procédure Adaptée)

4°) Contrat de contrôle et entretien des bornes incendie

- Expiration du contrat de maintenance : réalisation d'une consultation auprès de prestataires pour la passation d'un nouveau contrat

5°) fixation des indemnités du maire et des adjoints

6°) SIDELC (Syndicat Intercommunal d'Electricité du Loir et Cher)

- Election des délégués communaux
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

7°) Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

8°) Covid – 19

- Demande de Monsieur Foucault, gérant du restaurant « Le Pinocchio » d'étendre la terrasse du restaurant pour permettre la distanciation sociale liée au covid-19
- Proposition d'exonération des loyers communaux commerciaux

9°) Affaires diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai : adopté à l'unanimité

1°) Présentation de la voie douce prévue sur l'ancienne départementale dite route de Romorantin, par Madame BARBIER, dont le cabinet est chargé du dossier. Cette voie douce devait à l'origine être faite avec la commune de Cour-Cheverny pour avoir d'un côté les piétons, de l'autre les vélos dans le cadre du projet « rue jardin » mis en place par Agglopolys. Finalement la commune de Cour-Cheverny s'est retiré du projet, nous aurons donc une voie douce pouvant accueillir piétons et vélos. Pour ce projet nous pourrons prétendre à diverses subventions :

- Conseil départemental dans le cadre du développement durable pour 97 653.60 €

- Conseil départemental dans le cadre du tourisme pour 33 369.42 €
- Agglopolys dans le cadre de la « Rue Jardin » pour 7 000.00 €
- CRST (Contrats régionaux de solidarité territoriale) pour 70 000.00 €
- Amendes de police pour 16 000.00 €

Le projet est estimé à 274 000.00 € HT + la maîtrise d'œuvre pour 21 920.00 € HT soit 295 920.00 € HT, nous avons donc un autofinancement de 71 896.98 €. Ce qui représente 80 % de subvention.

Cette voie douce se fait en 2 tronçons, un de 500 m du pont de Beignon à la rue de l'Argonne et de 350 m de la rue de l'Argonne à la maison médicale. Il ne pourra pas y avoir d'arbres car le sous-sol est déjà bien occupé par les réseaux gaz, électricité, fibre et les eaux pluviales et usées. Le projet de cette voie douce fait apparaître, des pentes, des rétrécissements sans oublier les sorties de maisons qu'il faudra prendre en compte, et les haies débordantes sur le domaine public ; un courrier a d'ailleurs été adressé aux riverains pour tailler les haies, ce qui a été fait en majorité.

La voie douce fera 2 mètres de large, séparée de la chaussée avec des haies en bordure de route, elle aura une tranchée drainante et un enrobé poreux noir, il n'y aura pas d'éclairage et il y aura 5 places de stationnement en début de voie (pour l'école Saint-Louis).

Madame Le Maire envisage une réunion publique courant juillet. Mais en fonction des mesures gouvernementales liées à la covid-19, ce sera peut-être 2 réunions. Chaque riverain sera informé que le dossier sera consultable en mairie. Les travaux pourraient débuter mi-août et seraient terminés à la fin de l'année, sous réserve des intempéries et de nouvelles mesures gouvernementales.

Nous remercions Madame BARBIER pour la présentation du projet.

Ce projet se fait en 1 seul lot VRD (voies et réseaux divers), il s'agira d'un MAPA (marché à procédure adaptée), le lancement sera mardi 9 juin sur le site « marchés-sécurisés.fr » et la limite de dépôt des candidatures est le 30 juin à 17 h. L'ouverture des plis sera le 2 juillet à 19 h et l'analyse des offres le 8 juillet à 11 h.

L'ensemble du conseil est d'accord pour lancer le marché

2°) Travaux de la maison communale rue de l'Argonne. Le marché avait été lancé en février 2020 et comprend 9 lots

- L'entreprise Lévêque (maçonnerie, carrelage faïence) 24 250.00 €
- L'entreprise Girardeau (charpente couverture) 23 154.00 €
- L'entreprise les Enfants de Jean Crosnier (menuiseries extérieures) 18 241.00 €
- L'entreprise les Enfants de Jean Crosnier (menuiseries intérieures) 5 230.00 €
- L'entreprise Fribourg (plâtre, isolation) 9 752.00 €
- L'entreprise Lévêque (carrelage, faïence) 12 654.00 €
- L'entreprise Bertin (peinture) 3 902.00 €
- L'entreprise Sogéclima (plomberie) 11 830.00 €
- L'entreprise Sogéclima (électricité) 19 700.00 €

Les travaux ont fait découvrir quelques travaux supplémentaires

- les poutres de la salle de bain sont abimées et pleines de champignons, il faudra donc les enlever et en mettre des neuves,
- les murs sont enduits de ciment ce qui laisse l'humidité s'installer, il faudra piqueter les murs
- les faux plafonds sont en torchis, il faudra donc tout enlever

cela engendre des travaux supplémentaires et pour cela nous avons demandé aux entreprises concernées des devis supplémentaires.

L'entreprise Lévêque avait fourni un devis modifié avec des moins-values et plus-values qui avaient augmenté le devis initial en raison de travaux supplémentaires effectués sans l'accord de la Mairie. Après discussion avec l'entreprise, le devis est revenu à l'identique.

Le coût des travaux supplémentaires demandés s'élève à :

- entreprise Lévêque (piquetage et retrait du torchis) 11 000.00 € HT
- entreprise Girardeau (remplacement des poutres) 3 557. € HT
- entreprise Fribourg (mousse polyuréthane sur le plancher de l'étage) 1 173 € HT

Les travaux représentent un coût global de 154 000 € HT pour 66 m² et l'étage en plus qui ne sera pas aménagé dans l'immédiat.

Nous avons un autre devis, celui de BTP consultant pour le contrôle technique (vérification du respect des conditions de sécurité) d'un montant de 4 100 € HT

Le conseil municipal donne son accord pour les travaux supplémentaires, et le devis de BTP Consultant.

3°) Transport scolaire : le marché concernant le transport scolaire est à renouveler, le marché actuel avait été confié en 2015 à l'entreprise Simplon. Nous transportons environ 22 enfants, actuellement, il y en a 13 le matin et 16 le soir, ce qui nous permet d'avoir un plus petit bus pour un circuit d'environ 15 km d'une durée de $\frac{3}{4}$ d'heure le matin et 1 h le soir. Il s'agit donc de passer un marché MAPA pour un an renouvelable pour un maximum de 5 ans. Ce marché sera lancé via le site internet et les candidatures devront être déposées jusqu'au 29 juin à 12 heures. L'ouverture des plis sera le 2 juillet à 20 heures. Pour ce marché des clauses ont été ajoutées par rapport au précédent marché :

- agir sur le développement durable (faible émissions polluantes)
- clauses sanitaires en fonction des mesures de distanciation

Le coût de ce marché est estimé à 39 14.00 € HT ce qui représente 244 €/jour et tient compte du kilométrage. Ce marché est financé à 95 % par Agglopolys

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour la signature du marché.

La charge pour les parents est de 30 € par trimestre pour un enfant et 50 € par trimestre pour deux enfants et plus. Le transport scolaire n'ayant pas fonctionné du 16 mars au 18 mai, un dégrèvement peut être accordé aux familles.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour offrir la gratuité du transport du 3^{ème} trimestre aux familles.

4°) Bornes incendie : le contrat d'entretien arrive à échéance. Le SDIS (service départemental de secours et incendie) effectue un contrôle visuel tous les deux ans, et la commune doit effectuer un contrôle complet également tous les deux ans, il y a 41 bornes incendie sur la commune, 2 devis ont été reçus :

- Véolia pour 6 ans à 36 € HT/borne
- SAUR pour 4 ans à 35 € HT/borne

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour le devis de la SAUR.

5°) Indemnités du Maire et des Adjointes

Il s'agit d'un montant forfaitaire pour toutes les communes sans conditions particulières. En cas de désaccord avec ce forfait, il faut délibérer.

Ce montant forfaitaire se calcule selon 2 critères

- Le nombre d'habitants de la commune
- Un indice brut actuellement 3 889.40 €

Donc pour le Maire c'est 40.30 % de l'indice 3889.40

Et pour les adjoints c'est 10.70 % de l'indice 3889.40 (il faut noter qu'en principe les indemnités des adjoints sont fonction du grade, 1er adjoint, 2^{ème} adjoint... à Cheverny nous n'appliquons pas ce principe)

A Cheverny, nous avons une majoration en raison du classement de la commune en station de tourisme qui s'élève à 50%.

Le montant des indemnités au final s'établit comme suit :

- Maire : 60.45% de l'indice soit 2 351.15 € Brut/mensuel
- Adjointes : 16.05 % de l'indice soit 624.27 € Brut/mensuel.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour appliquer le taux légal pour le Maire et les Adjointes et ce à partir du 1^{er} juin

6°) SIDELC (syndicat intercommunal d'électricité du Loir et Cher)

Sont nommés en qualité de représentants de la commune : titulaire : Fabrice GOUNY et en qualité de suppléant : Jean-Claude CHADENAS

7°) Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

Sont nommés en qualité de représentants de la commune : titulaire Lionella GALLARD et en qualité de suppléant Laurent CHERRIER

8°) COVID-19

Le bilan du covid-19 en matière budgétaire n'est pas encore définitif, il le sera peut-être en fin d'année, mais d'ores et déjà, nous pouvons établir certaines dépenses et recettes

Dépenses : masques personnel communal 300 €, masques aux habitants 3 900 €, gel hydro-alcoolique 150 €, visières 100 €, location salle des fêtes 1 500 € (en moins) soit environ 5 950 €, mais nous n'aurons pas non plus les recettes de transports scolaires, mécénat pour le festival l'écho du caquetoire, loyer logement rue de Argonne (location repoussée en septembre), baisse de dotation DTMO (droits de mutation à titre onéreux) suite aux éventuelles ventes immobilières qui n'ont pas été réalisées du fait de la crise sanitaire (la commune perçoit une taxe sur la vente des maisons).

Les charges de personnel sont restées identiques puisque les communes ne peuvent bénéficier des dispositifs de chômage partiel.

En ce qui concerne les loyers, il faut rappeler les différents loyers perçus par la commune :

- L'épicerie et le logement situé au-dessus : 536.71 €/mois
- Le restaurant et le logement situé au-dessus : 661.47/mois
- La boulangerie : 792.61 €/mois
- Les gîtes gérés par Madame Clamens : 1710.25 €/trimestre

Les locataires ont demandé un dédommagement et le restaurant Le Pinocchio demande le déplacement des 2 panneaux handicapés sur la place de l'église pour allonger sa terrasse et repositionnera ces 2 panneaux sur les places qui lui sont attribuées, sans augmentation de sa redevance terrasse.

Il faut noter que nos locataires ont certainement perçus 1 500 €/mois de fonds de solidarité accordé par l'état pour les entreprises qui ont constaté une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 % par rapport à 2019 et que peut-être ont-ils ou peuvent-ils percevoir une indemnité de perte d'exploitation par leurs assurances.

Après discussion de l'ensemble du conseil municipal, la gratuité de 2 mois de loyers est accordée à tous les locataires nommés ci-dessus et l'extension de la terrasse du Pinocchio est également accordée tant que la distanciation sociale de 1 m sera exigée.

9°) Affaires diverses

- Nous avons demandé une subvention à l'Etat de 1 210 € pour couvrir en partie les frais pour l'achat des masques.
- Il faudra avoir une réflexion sur le budget de la commune qui va avoir un certain nombre de recettes en moins telles que la DTMO citée plus haut, les loyers non perçus, la non location de la salle des fêtes etc... ce qui pourrait porter à 25 000 € en moins sur le budget.
- Catherine DESOUCHES-GRANGEON évoque l'analyse de l'eau fournie par l'ARS (agence régionale de santé) qui fait apparaître une teneur plus élevée que la normale en pesticides et qui porte la mention « à surveiller ». François CAZIN donne quelques informations sur les nouvelles données recherchées, Thérèse DAZIN intervient dans ce sens. Le service de l'eau étant de la compétence d'Agglopolys, Madame Le Maire accepte la proposition du conseil municipal pour recevoir un intervenant de l'ARS pour nous donner de plus amples renseignements sur cette analyse.

- Madame Le Maire nous informe de remerciements reçus de la part de l'Association du Yoga pour laquelle nous avons mis à disposition le site du lavoir pour les cours en plein air. Aujourd'hui cette association demande la salle de danse pour ses cours en cas de pluie. Oui cela peut être envisagé à condition que la salle soit désinfectée après les cours selon un protocole qui sera établi (désinfection de poignées de portes, des interrupteurs, des toilettes...) le gel sera fourni par la mairie et un tableau sera affiché afin que soit indiqué les horaires de la désinfection. La salle mesure 84 m2 et peut donc en principe accueillir 20 personnes maximum (4 m2 par personne)
L'ensemble du conseil municipal accepte la demande de l'association de yoga.
- Laurent CHERRIER propose qu'une animation soit organisée sur la place de l'église les dimanches des mois de juillet et août avec les associations communales mais il faut des bénévoles parmi les élus. Il faut savoir que le dimanche 19 juillet est organisé le marché artistique et gourmand et que le dimanche 9 août l'écho du caquetoire. Le conseil municipal ne pense pas être en mesure de gérer cette proposition
- Madame le Maire nous informe qu'il serait bon de continuer l'archivage de la commune qui avait été commencé lors de la précédente mandature par Chantal SARTIAUX. Jacqueline VACELET et Thérèse DAZIN acceptent de continuer ce travail d'archivage.
- La commune bénéficie d'une régie de recettes qui permet de régler des factures directement chez les commerçants où l'on ne possède pas de compte, le régisseur est Patricia GAUDRON, il faut maintenant un régisseur adjoint, Jacqueline VACELET accepte cette mission.
- Madame Béatrice CHALLES responsable de la boutique éphémère demande à bénéficier d'une réduction de loyer pour juillet et août, en effet, cette boutique ne fonctionnera que 2 mois au lieu de 6 mois et n'aura que 2 artisans au lieu de 6
L'ensemble du conseil municipal décide de fixer le loyer à 150 €
- Madame le Maire propose que nous maintenions l'extinction de l'éclairage public jusqu'en septembre, sauf lorsqu'un événement est prévu sur la commune.
L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition.
- Thérèse DAZIN présente une ébauche du prochain bulletin municipal, nous en reparlerons en commission
- Charles-Antoine de VIBRAYE demande où en est l'avancement de la fibre, Madame le Maire l'informe qu'en principe tous les travaux devraient être terminés à la fin de l'année ; une personne dans la salle nous informe que l'opérateur Orange dit qu'il y a un problème d'adressage sur la commune ce qui est faux, puisque l'adressage a été effectué par Philippe TESSIER et Delphine, adjoint administratif de la commune
Madame le Maire déclare close la séance du conseil municipal et rappelle que le prochain sera le lundi 6 juillet à 19 h à la salle des fêtes.
